

Stratégie de conservation de la Loutre d'Europe en Bretagne

Franck Simonnet et Xavier Grémillet

Groupe Mammalogique Breton - Maison de la Rivière - 29450 SIZUN

RESUME

Depuis une vingtaine d'années, le Groupe Mammalogique Breton s'est investi dans le suivi et la conservation de la Loutre en Bretagne. Le suivi précis de la répartition de l'espèce s'est accompagné d'un travail de fond pour imposer des mesures de conservation allant de l'aménagement de passages à loutre à la prise en compte dans la gestion des milieux naturels à l'échelle d'un bassin versant ou d'un site.. Les actions pour la préservation de l'espèce s'articulent autour de trois axes : le maintien de la capacité d'accueil des habitats, la réduction des sources de surmortalité et l'établissement de corridors écologiques. Pour les mettre en œuvre, l'association a développé des actions de formation et de conseil envers les professionnels de l'aménagement du territoire, les usagers et les pouvoirs publics, et une importante sensibilisation de la population. Cette expérience permet d'illustrer comment une stratégie de conservation d'une espèce remarquable alliant aménagements techniques et gestion des territoires aide à la préservation de nombreuses autres espèces.

INTRODUCTION

La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), après un déclin drastique l'ayant amenée au bord de l'extinction au cours du XX^{ème} siècle, connaît actuellement en France et en Europe une dynamique de recolonisation. L'enjeu en termes de conservation est aujourd'hui de consolider ce phénomène encore marginal et de permettre la reconquête par l'espèce de la plus grande partie possible de son aire de répartition d'origine. Cela implique la préservation ou la restauration de ses habitats, la limitation des causes de surmortalité et l'établissement de corridors écologiques fonctionnels, en particulier pour permettre la survie et la reconnexion des isolats de populations. Ces axes de travail impliquent d'articuler des actions sur les échelles différentes des aménagements techniques et de la gestion du territoire. Alors qu'un Plan National d'Action pour la Loutre est à la veille de démarrer, nous nous proposons d'illustrer la manière dont la stratégie de conservation d'une espèce peut articuler ces deux dimensions, à partir de l'expérience des naturalistes du Groupe Mammalogique Breton sur la Loutre d'Europe en Bretagne.

1. STATUT ET SUIVI DE LA LOUTRE D'EUROPE EN BRETAGNE

La forte régression qu'a connue la Loutre d'Europe s'est traduite à l'échelle de la Bretagne comme à celle de la France par une fragmentation de son aire de répartition, l'espèce subsistant par noyaux de populations relativement conséquents sur des zones assez préservées et par petits isolats de populations. Ainsi, l'espèce s'est principalement maintenue dans le Centre Ouest Bretagne, une zone de sources riche en tourbières et chaos granitiques, et dans le Sud Est de la région occupé par de vastes marais littoraux (Braün 1986). Quelques isolats se maintenaient, principalement à la pointe du Finistère (Presqu'île de Crozon et Archipel de Molène, Baie d'Audierne), tandis que l'espèce avait disparu ou subsistait de façon clairsemée sur le reste du territoire (Simonnet 2006).

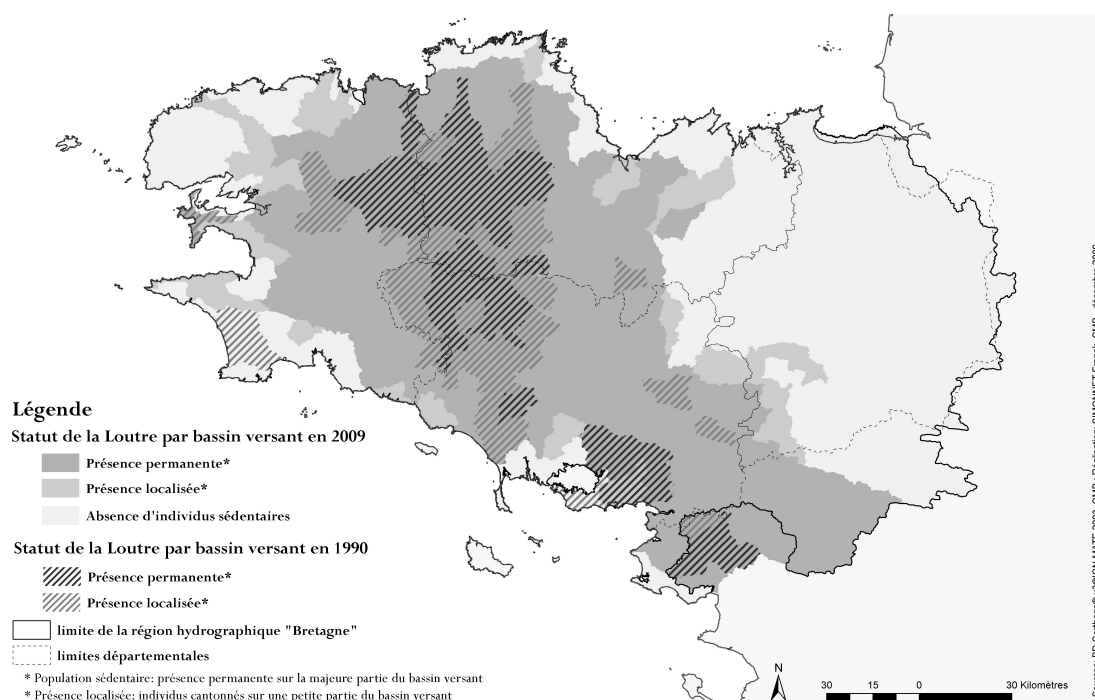


Figure 1 : Evolution de la répartition de la Loutre d'Europe sur les bassins versants de Bretagne entre 1990 et 2009

C'est vraisemblablement dès le début des années 1980 que la Loutre a entamé un lent mouvement de recolonisation à partir du noyau principal du Centre Bretagne. Ce phénomène ne deviendra cependant conséquent qu'au tournant du siècle, permettant alors la jonction des deux principaux noyaux, puis la reconnexion de l'isolat de la presqu'île de Crozon. Ainsi, la proportion des bassins versants¹ occupés par l'espèce est passée de 19 % à la fin des années 1980 à 59 % en 2009. Aujourd'hui, l'espèce occupe la quasi-totalité du Morbihan, une grande partie des Côtes d'Armor, une grande moitié du Finistère et a entamé récemment la recolonisation de l'Ille-et-Vilaine.

Le suivi de la répartition de l'espèce a permis de mieux comprendre la manière dont s'opère la recolonisation et de tirer des enseignements (Simonnet & Grémillet 2009) utiles à la conservation :

- le phénomène s'avère lent du fait de la structure linéaire de l'habitat de l'espèce et de ses caractéristiques : capacités de reproduction limitées, faible taux de survie.
- le franchissement des lignes de partage des eaux pour passer d'un bassin versant à l'autre n'est pas un obstacle, plusieurs d'entre eux ayant été recolonisés par cette voie.
- à l'échelle régionale, la recolonisation s'est effectuée « en tâche d'huile », la Loutre recolonisant successivement tous les bassins versants contigus au noyau occupé.
- à l'échelle du front de recolonisation (frange de bassins versants en limite de répartition), la recolonisation se fait « par bonds » : les individus pionniers s'installent prioritairement sur les sections de cours d'eau les plus préservées (et donc les plus favorables en gîtes et nourriture)². Ces cantonnements sont alors discontinus et souvent éphémères.
- sur le front de recolonisation, les individus en recherche de territoire effectuent des déplacements très importants, suggérant la possibilité d'échanges entre noyaux de populations avant leur reconnexion³.

¹

Nous entendons ici par « bassin versant » ce que le découpage hydrographique des agences de l'eau qualifie de « zone hydrographique ». En Bretagne continentale, on en compte 311 d'une superficie moyenne de 99 km².

² L'intérêt de la préservation des habitats apparaît ici clairement pour « ancrer », consolider la recolonisation.

³ C'est l'intérêt d'une sécurité des individus dans leurs déplacements qui est ici souligné.

- l'espèce revient sur des rivières dont la qualité de l'eau s'est considérablement dégradée et ne peut être qualifiée de bonne, amenant à revoir ou nuancer son caractère indicateur et à faire la distinction entre les différents types de pollution (organique, polluants lourds, etc.).
- l'espèce peut s'installer en milieu urbain et très fortement anthropisé, tolérant la présence humaine et ses activités à condition d'y trouver gîte, refuges et nourriture.

Parallèlement à ce suivi de la répartition, nous avons mené un suivi de la mortalité et en particulier de la mortalité routière. Ce suivi est basé sur le recensement des cas de mortalité et des autopsies sur les cadavres récoltés. Les autopsies menées depuis 2007 sur 53 loutres trouvées mortes en Bretagne ont permis d'identifier, parmi les causes de mortalité autres que routière (tableau 1), la « prédation » par des carnivores (chiens vraisemblablement) et la destruction (intentionnelle ou non), notamment suite à des captures par piège à collet. Signalons que des cas de noyades dans des engins de pêche ont également été rapportés.

Tableau 1 : Causes de mortalité identifiées lors de l'autopsie de 53 loutres trouvées mortes en Bretagne

Cause de la mort	Nombre de cas certains	Nombre de cas probables	Total
collisions routières	39	1	40
« prédation » par un carnivore (chien probablement)	2	1	3
Destruction (intentionnelle ou non)	2	3	5
Inconnue			5

Le calcul de l'indice de condition K (Kruuk 2006) exprimant la condition physique de l'animal en fonction de son poids et de sa longueur⁴, effectué sur 56 individus, montre une population en bonne santé avec une moyenne de 1,10 pour les animaux victimes de collision routière et de 0,85 pour les autres causes de mortalité (différence similaire à celle observée entre les morts violentes et non-violentes aux Shetland et en Ecosse).

Concernant la mortalité routière, 170 cas ont été recensés en 30 ans (1980-2009), soit en moyenne 5,7 cas par an. Le nombre moyen annuel de collisions recensées est en forte augmentation (figure 2) et plus de la moitié (92) des cas ont eu lieu sur les dix dernières années. Or, une proportion inconnue des collisions n'est pas recensée. Le nombre de loutres tuées chaque année sur les routes en Bretagne constitue donc une part non négligeable de la population régionale. De plus, il n'est pas exclu que, dans des secteurs littoraux au trafic routier très élevé (côte Sud), le phénomène ait entraîné un déclin local ou ait empêché la poursuite de la recolonisation.

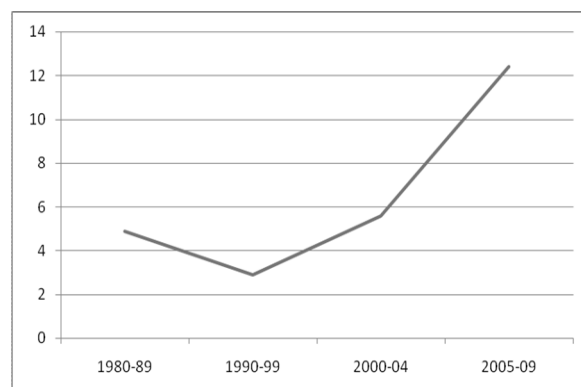


Figure 2 : Nombre moyen annuel de cas de mortalité routière recensé chez la Loutre d'Europe en Bretagne

⁴ Un indice proche de 1 situe l'animal dans la moyenne, l'indice variant de 0,5 (très maigre) à 1,4 (très lourd).

Les basses densités naturelles de l'espèce (également consécutives à la dégradation de la qualité des habitats), ses capacités reproductrices limitées (faible nombre de petits par portée, long délai entre portées et maturité sexuelle tardive conjugués avec une longévité réduite) et la fragilité de son équilibre énergétique (Kruuk 2006) la rendent particulièrement vulnérable à toute mortalité surnuméraire. Aussi, les causes de surmortalité observées peuvent remettre en cause le phénomène de recolonisation et empêcher ou différer la reconnexion des isolats. A long terme, la mortalité routière peut constituer un facteur de déclin de l'espèce s'il s'ajoute à d'autres causes de régression aujourd'hui non identifiées.

2. STRATEGIE DE CONSERVATION

Les actions de conservation mises en œuvre par le GMB se structurent à partir des trois exigences écologiques fondamentales de toute espèce pour accomplir son cycle vital : satisfaire ses besoins en gîtes, en alimentation et liés à la reproduction. Elles s'articulent autour de deux axes ou objectifs, le maintien ou l'amélioration de la capacité d'accueil des habitats et la limitation des causes de surmortalité, et se situent à trois niveaux d'intervention : la gestion des habitats, l'encadrement des activités humaines et la création des corridors écologiques. Notons que ces actions ciblent à la fois l'échelle individuelle et l'échelle populationnelle (Figure 3).

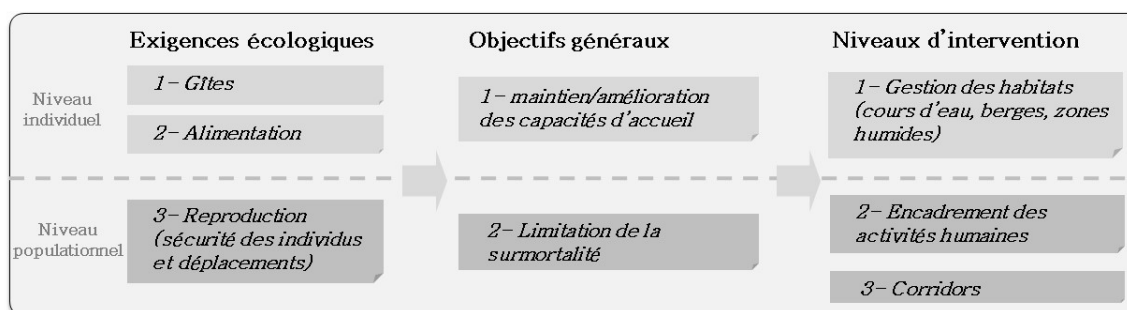


Figure 3 : Structuration des actions de conservation de la Loutre en Bretagne.
(La limite entre les niveaux populationnel et individuel n'est pas stricte)

2.1 Gestion des habitats de la Loutre d'Europe

La mise en œuvre d'une gestion des habitats de la Loutre implique l'adoption par les gestionnaires d'une prise en compte des exigences de l'espèce lors des actions d'entretien ou de restauration des milieux naturels qu'elle fréquente (Simonnet & Grémillet 2009). L'objectif est alors d'assurer le maintien des éléments vitaux, garants de la reproduction de l'espèce : gîtes ou catiches, zones de refuges, ressources alimentaires et, dans le cas particulier du littoral et des estuaires, points d'eau douce permanents pour dessaler la fourrure.

Ainsi, au travers de formations sur le terrain et de documents consignants des recommandations, les techniciens de rivière, les entreprises d'entretien de cours d'eau et tout autre personne intervenant sur les milieux aquatiques et humides sont-ils incités à adopter une gestion « douce » et à conserver certains éléments du milieu propres à favoriser son hétérogénéité (garant d'une faune aquatique riche et diversifiée) et à assurer une grande disponibilité en gîtes potentiels (plutôt que de se contenter de conserver quelques gîtes identifiés) et à constituer des zones refuges. Une grande partie des préconisations vise alors à assurer le rôle clef de la végétation rivulaire ou hygrophile qui apporte à la fois des conditions de vies favorables aux proies de la Loutre et l'essentiel de ses gîtes (arbres à système racinaire développé, troncs et souches creuses, chablis...) et des zones de refuge ou de tranquillité⁵ (ronciers, saulaies, hélophytes et autres végétations dense).

Le principe général est le maintien d'un chapelet dense de ces micro-habitats (gîtes, zones refuges, sites d'alimentation...). L'importance de principe est particulièrement illustrée par les conditions

⁵

Celle-ci est principalement importante pour la phase particulièrement longue d'élevage des jeunes

nécessaires à la reproduction : la catiche abritant les loutrons doit à la fois se situer hors de crue, à proximité d'une source abondante de nourriture et de zones de refuge (Liles 2003). L'un des moyens d'y parvenir est l'application, lors de toute intervention sur le milieu, d'un principe de hiérarchisation systématique des différents enjeux (hydraulique, piscicole, biodiversité, sylvicole, etc...) afin de privilégier la préservation de la biodiversité chaque fois que possible.

2.2 Encadrement des activités humaines

L'encadrement des activités humaines dans les habitats fréquentés par la Loutre (en particulier sur des sites tels que les Zones Spéciales de Conservation et les « Havres de Paix pour la Loutre ») a pour but de limiter le dérangement et les risques de mortalité accidentelle liés à la présence de chiens ou à la pratique de certaines activités comme le piégeage ou la pêche (casiers, nasses...).

Bien que l'espèce puisse tolérer un certain dérangement (il n'est pas exceptionnel d'observer qu'elle exploite des milieux urbains, gîte à proximité d'infrastructures routières ou fréquente des zones touristiques), la limitation de la fréquentation humaine dans certaines zones favorables, en particulier à la reproduction, est pertinente. Elle doit venir en complément avec le maintien de nombreux gîtes et de zones de végétation refuge explicité précédemment. Ainsi, la canalisation de la fréquentation doit-elle permettre de ne pas pénétrer dans les habitats très favorables à l'installation de gîtes et à la reproduction (cariçaises, roselières, boisements humides...) et la création de zones de tranquillité de la faune est à promouvoir. La limitation de la divagation des chiens sur les sentiers de promenade à proximité des milieux aquatiques et humides est également nécessaire.

Les activités de chasse et de piégeage peuvent faire l'objet d'actions spécifiques ou d'un encadrement afin d'éviter les captures accidentelles et les destructions par confusion⁶. Dans un premier temps, un travail d'information est nécessaire afin que les chasseurs et les piégeurs aient connaissance de la présence de l'espèce dans leur secteur, de sa biologie, de ses mœurs, des critères d'identification et de la démarche à suivre en cas de capture accidentelle. Dans un second temps, et si un climat de confiance s'est établi, il est possible d'envisager un encadrement des activités en fonction des pratiques locales. Nous avons par exemple proposé la mise en place sur des sites Natura 2000 d'un encadrement des actions de déterrage (vénerie sous terre pour le Blaireau et le Ragondin) à proximité des cours d'eau par une exclusion à moins de 50 mètres ou par l'expertise d'un naturaliste avant l'intervention pour s'assurer de l'absence de la Loutre dans le terrier. L'utilisation de pièges par noyade (catégorie VI) devrait être proscrite, ainsi que celle de pièges tuants (catégorie II – pièges de type « *conibear* » ou « en X ») mais aussi des collets à arrêt (catégorie III) à proximité des milieux aquatiques. La chasse peut également faire l'objet de règles locales, comme par exemple l'interdiction par l'ONF de la quête aux chiens d'arrêt à proximité des cours d'eau dans la forêt domaniale de Coat an Noz – Coat an Nay.

Enfin, des mesures peuvent être prises afin de favoriser la cohabitation entre la Loutre et la pêche et la pisciculture. Concernant le risque de noyade dans des engins de pêche, il existe des dispositifs simples interdisant l'accès à la nasse ou au casier. De plus, une partie des destructions intentionnelles ou des actes de malveillance peut être évitée par un travail préventif auprès des pêcheurs et des pisciculteurs afin de réduire les conflits. Le GMB a jusqu'alors développé peu d'actions auprès des pisciculteurs, l'acceptation de l'espèce étant globalement bonne dans sa zone de présence historique (piscicultures de Salmonidés en bassins peu sujettes à la prédation par l'animal). L'arrivée de l'espèce dans des zones de piscicultures en étang à l'Est de la région pourrait se révéler plus conflictuelle et les travaux menés dans le cadre du nouveau Plan National d'Action Loutre devraient permettre d'anticiper ce problème.

2.3 Création ou maintien de corridors de déplacement

Le déplacement des animaux est une fonction essentielle pour la rencontre d'un partenaire sexuel et la dispersion. La circulation sans entrave de la Loutre assure ainsi les échanges entre populations et les possibilités de recolonisation. Elle implique le maintien ou la création de corridors naturels basés sur le réseau hydrographique, intégrant la levée des obstacles à la circulation et les connexions entre têtes

⁶ Plusieurs cas de destruction après capture accidentelle (collet à arrêt, cages-pièges à Ragondin) ont en effet été constatés, l'animal étant détruit intentionnellement, par ignorance ou des suites de ses blessures.

de bassins versants. La mise en place de tels corridors s'impose d'une part au sein d'une même région entre les bastions de population et les isolats menacés de disparition et d'autre part entre populations de régions différentes. Elle peut s'accompagner d'un effort particulier en termes de gestion des habitats.

Les principaux obstacles en travers de ces corridors sont constitués par certains grands barrages, certaines piscicultures ou certains seuils de régulation des eaux (écluses) situés en milieu urbain et les ponts très dangereux où le risque de collision est très élevé. De tels ponts peuvent en effet se transformer en véritables pièges fonctionnant comme les « pierres à loutres » jadis utilisées pour détruire l'espèce : chaque nouvel individu fréquentant le site en remplacement du précédent finit par se faire tuer très rapidement au même endroit. L'impact des collisions routières se double alors d'un « effet puits » sur la population et potentiellement d'un effet de barrière pouvant aboutir à un relatif isolement des populations⁷.

Les solutions techniques pour le franchissement de ces obstacles sont connues et efficaces. Concernant les ponts, l'aménagement de passages à Loutre permet de réduire fortement le risque de collision routière. Basé sur le fait que la loutre utilise fréquemment les berges et presque systématiquement les atterrissements existants sous les ponts, le principe de ces aménagements est simple : il s'agit de conserver ou recréer une continuité de l'une ou des deux berges sous l'ouvrage pour y permettre le passage à pied sec de l'animal quels que soient le débit et le niveau d'eau. Les préconisations techniques et la stratégie à adopter pour leur aménagement sont développées dans l'atelier « Aménagement de passages à faune pour les mammifères semi-aquatiques : aspects techniques et stratégiques ».

3. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE CONSERVATION

La mise en œuvre de ces actions de conservation nécessite un important travail de conseil, d'assistance et de collaboration avec de nombreux partenaires : gestionnaires des milieux naturels (gestionnaires de sites, opérateurs Natura 2000, syndicats de bassins versants...), services routiers (Directions Interrégionales des Routes et services départementaux), usagers de la nature (riverains, randonneurs, pêcheurs, chasseurs, piégeurs, kayakistes, etc.) et pouvoirs publics (collectivités territoriales, services de l'état, police de l'environnement). En effet, la quasi-totalité de ces actions ne peut être mise en œuvre que *via* des dispositifs tels que les Contrats de Rivière, le réseau Natura 2000, les Parcs Naturels Régionaux, les réseaux d'espaces protégés (gestion des habitats, encadrement des activités humaines), les SAGE, SDAGE et SCOT et la Trame Verte et Bleue (corridors) ou en concertation avec les usagers ou les aménageurs (l'aménagement de passages à Loutre doit être prévu en amont des projets). Il implique donc de convaincre un public divers (professionnels, usagers, élus) des enjeux de la préservation d'une espèce telle que la Loutre. Si le statut d'espèce protégée est très utile dans cette optique, une large sensibilisation de la population est le levier essentiel permettant la mise en œuvre de ces actions de préservation. Tout d'abord parce que chaque personne sensibilisée est susceptible de toucher une personne concernée ; ensuite parce que le poids de l'opinion publique aide à convaincre les décideurs. Cette assertion d'apparence banale ne doit pas être négligée : c'est une large et profonde sensibilisation de la population de la zone de présence historique de l'espèce qui a permis de mettre en œuvre l'essentiel de nos actions.

Aux côtés des outils habituels de sensibilisation (plaquettes, expositions, stands, presse, animations), l'outil « Havres de Paix » constitue un support important de cette sensibilisation. Cet outil contractuel vise à la préservation de l'habitat de l'espèce par la signature d'une convention avec des propriétaires riverains privés ou publics. Il permet également la pose de panneaux d'information, la diffusion de recommandations et des connaissances, ainsi que des actions concrètes telles que des chantiers de construction de catiches artificielles.

⁷ Du fait de sa linéarité, l'habitat aquatique de la loutre est davantage sujet à la fragmentation par le réseau routier : tous les cours d'eau en amont d'une infrastructure dangereuse sont susceptibles d'être coupés du reste du réseau hydrographique.

CONCLUSION

L'expérience bretonne montre qu'il est possible d'intégrer les exigences écologiques spécifiques d'une espèce emblématique et protégée comme la Loutre dans la gestion des milieux naturels, l'utilisation des milieux aquatiques et dans la construction des infrastructures routières, voire l'aménagement du territoire. Cette prise en compte est de nature à permettre la conservation à la fois des habitats et des corridors de déplacement, mais aussi d'un « stock d'individus » dont le potentiel génétique d'adaptation est d'autant plus important qu'il est conséquent.

Soulignons enfin le fait que la Loutre nous sert ici de « locomotive » pour mettre en place des actions favorables à d'autres espèces des milieux rivulaires ou aquatiques qu'il serait plus difficile de mettre en avant (maintien de la ripisylve, de végétation buissonnante, de bois mort, comportements respectueux, passages à faune par exemple). Cependant, ces actions ne sauraient servir de justification à la poursuite d'un mode de développement néfaste à l'environnement. Qu'il s'agisse de qualité de l'eau, d'uniformisation des milieux ou de développement routier, le retour de la Loutre et les actions mises en œuvre pour le favoriser ne peuvent servir d'alibi et dispenser notre société d'une réflexion de fond sur son impact sur l'environnement. C'est d'ailleurs à cette condition seulement que le retour de la Loutre sera pérenne et que nous pourrions espérer la voir reconquérir la majeure partie de son ancienne aire de répartition.

REMERCIEMENTS

Le Groupe Mammalogique Breton (GMB) tient à remercier vivement tous les membres du « Réseau Loutre », réseau d'observateurs du GMB, ayant participé au suivi de la répartition de la Loutre depuis 1986 ainsi que le Conseil Régional de Bretagne, les Conseils Généraux du Finistère, des Côtes d'Armor, du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine et la Fondation Nature & Découvertes qui, grâce au dispositif régional des Contrats-Nature, nous ont apporté le soutien financier nécessaire à nos actions.

BIBLIOGRAPHIE :

Braün A.J., 1986. La Loutre en Bretagne. Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement. 44 p.

Kruuk H., 2006. *Otters - ecology, behaviour and conservation*. Oxford University Press. 265 p.

Liles G., 2003. *Otter Breeding Sites - Conservation and Management*. Conserving Natura 2000 Rivers Conservation Techniques Series N° 5 English Nature, Peterborough.

Simonnet F., 2006. Loutre d'Europe, la reconquête des rivières. *Eaux et Rivières de Bretagne*, 137 (Supplément « 1976-2006 : Trente ans pour sauver la Nature ? »): 16-19.

Simonnet F. & Grémillet X., 2009. Préservation de la Loutre d'Europe en Bretagne – Prise en compte de l'espèce dans la gestion des habitats. *Le Courier de la Nature*, 247 (mai-juin 2009): 2-33.